

Conseil Municipal

Synthèse des délibérations prises au cours de la séance du jeudi 13 janvier 2022

Étaient présents et ont pris part aux votes : Mmes Cécile GUICHARD, Sandrine MOREL, Séverine ROURE, Patricia VACHER, Josiane VIANNET, Emmanuelle VOLPARO (pouvoir de M. Daniel TESTON), et MM. Sylvain BREYSSE, Pierre CHAPUIS, Michel LIOGIER, Yves PIALAT (pouvoir de M. Bruno TASSAN-DIN) et Emmanuel VIDAL

Autorisation de dépenses nouvelles d'investissement

Comme chaque année et conformément aux dispositions législatives et réglementaires, dans l'attente du vote des budgets primitifs, le conseil autorise l'engagement et la liquidation de nouvelles dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, pour la Commune (budget principal) et le Service des Eaux (budget annexe).

Pour le budget principal, l'autorisation de dépenses porte sur un montant maximal de 577 407,25 €, dont 400 000 € sont prévus pour la réalisation d'un projet de réhabilitation générale du bâtiment de l'école publique.

Remplacement d'un véhicule

Le conseil municipal approuve l'acquisition auprès du garage Michel Ventalon de Thueyts, d'un véhicule utilitaire à benne IVECO d'occasion (2018), en remplacement de la camionnette Renault (datant de 1998) tombée récemment en panne et devenue économiquement irréparable. Le prix de ce véhicule en très bon état est de 34 800 € TTC. La benne sera aménagée pour recevoir l'aspirateur à feuilles.

Foncier

Après examen des offres d'achats déposées en mairie, le conseil municipal approuve la vente de la parcelle F700, lieudit Les Rouvières, à la famille ROCHE Emmanuel, et la vente de la parcelle F1516, lieudit Les Higoux, à la famille LABROT Denis.

Par ailleurs, la commune poursuit sa politique de maîtrise foncière aux abords de la rivière Ardèche par l'acquisition, au prix de 1 €/m², de parcelles issues de la succession de M. Germain VERDIER.

Stagiaires de l'enseignement supérieur

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, le conseil municipal instaure une gratification au profit des étudiants de l'enseignement supérieur effectuant un stage au sein des services de la commune dans le cadre de leur formation. Notamment, la personne qui effectuera un stage à la médiathèque du Val d'Ardèche du 21 mars au 31 août 2022 pourra bénéficier de ce dispositif.

Développement des services de la médiathèque

La Municipalité souhaite développer l'offre de services de la Médiathèque du Val d'Ardèche, en collaboration avec l'équipe de bénévoles. Ainsi, du matériel informatique et audio-visuel moderne sera mis à la disposition du public, permettant

la recherche et la consultation de fonds documentaires, la diffusion et la projection de produits sonores et visuels, ainsi que la visite virtuelle de musées et expositions dans le monde entier.

Cette opération, d'un coût estimé à 7 400 € HT, bénéficiera d'une subvention de l'État à hauteur de 80 % dans le cadre du plan France Relance.

Informations diverses

- Le calendrier des animations 2022 sera préparé avec les associations vers la fin février, en espérant que les conditions sanitaires permettent une reprise normale des activités.

- Le recensement quinquennal de la population, réalisé par la Commune sous le contrôle de l'INSEE, se déroulera du 20 janvier au 19 février. Cette année, et plus particulièrement avec la crise sanitaire, la collecte « sans contact » (dépôt dans les boîtes aux lettres d'une notice avec identifiants permettant aux foyers de se recenser par Internet) est fortement encouragée. L'enquête sur formulaires papier sera néanmoins possible, trois agents recenseurs parcourront la commune à cet effet.